

Contexte :

Dans le cadre de la réforme des retraites, la loi du 21 août 2003 a institué un nouveau régime de retraite obligatoire, destiné aux agents titulaires des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière). La retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) permet, depuis le 1^{er} janvier 2005, à près de 4,5 millions de fonctionnaires d'acquérir des droits à retraite assis sur la partie indemnitaire de leur rémunération qui n'était pas prise en compte dans le calcul de leur retraite jusqu'à cette date.

Ce régime fonctionne sur le mode d'un fonds de pension : l'intégralité des cotisations, complétées par l'abondement des employeurs, et nettes des prestations versées, sont investies dans des actifs financiers en vue d'assurer une revalorisation régulière de la valeur de service du point, tout en garantissant la couverture intégrale des droits des bénéficiaires.

Ce régime est géré par un établissement public, l'Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP)

Avec près de 37 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'ERAFP est l'un des plus importants investisseurs institutionnels européens en matière d'ISR. La mise en place d'une démarche ISR couvrant l'ensemble des investissements du Régime a été décidée, dès sa création, par le Conseil d'Administration de l'ERAFP. Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence. La charte ISR est mise en œuvre selon le principe du *best in class*.

Cette approche a été enrichie en 2012, par l'adoption de lignes directrices en matière d'engagement actionnarial et en 2021 par une feuille de route climat. La mission proposée s'inscrit dans cette dynamique et dans la volonté de l'ERAFP de renforcer son rôle d'investisseur actif.

Le candidat recherché fera partie de l'équipe ISR au sein de la direction de la gestion technique et financière de l'ERAFP.

Les missions principales de la direction de la gestion technique et financière sont notamment :

- La gestion financière du régime, soit directement, soit via la mise en place et le pilotage de mandats de gestion financière externes ;
- La sélection et le suivi des gérants et des fonds d'investissement ;
- Le pilotage technique et la définition de l'allocation stratégique d'actifs ;
- L'élaboration de la politique d'investissement socialement responsable et sa mise en œuvre ;
- Le calcul des engagements du régime et la gestion actif-passif du régime ;

Missions

Sous la responsabilité hiérarchique et opérationnelle de la responsable de l'ISR, la/le chargée de mission ISR assurera les missions suivantes :

- Mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de l'ERAFP (participation à l'analyse des résolutions soumises aux votes des assemblées générales, aux actions collaboratives d'engagement avec les émetteurs du portefeuille, etc.) ;
- Suivi et contrôle de l'application de la politique ISR et de la feuille de route climat dans les mandats confiés aux sociétés de gestion en collaboration avec le responsable de la classe d'actifs concernée;
- Elaboration des documents de reddition de compte/reporting :
 - o interne (préparation et suivi des travaux pour les différentes instances du Régime, du COPIL, etc.) ;
 - o externe (aide à la préparation du rapport annuel, du rapport de durabilité, du reporting PRI, etc.) ;
- Suivi des missions des fournisseurs de recherche vote, climat et ESG ;
- Suivi des évolutions réglementaires en matière d'ISR et des impacts de ces réglementations sur l'ERAFP ;
- Réalisation de notes de recherche thématique ISR pour la direction et les différentes instances du Régime, notamment sur les sujets réglementaires, de gouvernance et sociaux ;
- Participation aux actions visant à renforcer le rayonnement et augmenter la visibilité de l'ERAFP sur les sujets ISR ;
- Participation au processus d'appel d'offres de la gestion financière pour la mise à jour des référentiels ISR le cas échéant.

Expérience exigée

Expérience souhaitée de 2 ans minimum dans le domaine de l'investissement socialement responsable (analyse ISR/gouvernance dans une société de gestion, un courtier, une agence de notation ESG, ou dans un département d'entreprise ou d'une institution en relation directe avec ces premiers).

Compétences attendues

Solide connaissance de l'univers de la gestion d'actifs, du fonctionnement des marchés financiers, de la gouvernance des grandes sociétés, et de la RSE.

Excellentes capacités rédactionnelles et d'expression orale.

Autonomie, rigueur et sens de l'initiative.

Curiosité intellectuelle et intérêt marqué pour l'ISR.

Maîtrise du français et de l'anglais à minima.

Maîtrise du Pack Office (Word, Excel, Powerpoint).

Maîtrise des méthodologies de notation extra financière.

Connaissance en traitement et analyse de bases de données.

Formations requises :

De formation supérieure école de commerce, MBA ou Master spécialisés en finance et/ou économie, sciences politiques ou RSE/développement durable (BAC+5).

Type de contrat

CDI

Rémunération mensuelle et avantages

Compétitive selon expérience.

Date limite de réception des candidatures

10 octobre2022

Contact

Julie Vernay / Responsable des Ressources Humaines : julie.vernay@erafp.fr